Ministère de l'Education nationale. Collège d'enseignement secondaire type 600 places. Programme de construction.

Numéro d'inventaire : 1988.00581.9
Type de document : livre
Éditeur : Institut Pédagogique National
Imprimeur : Imp. Nationale
Date de création : 1970
Description : Couverture papier épais. 4 feuilles et 3 liasses en plus.
Mesures : hauteur : 270 mm ; largeur : 209 mm
Mots-clés : Bâtiments scolaires : Lycées et collèges d'enseignement général
Filière : Lycée et collège classique et moderne
Niveau : Post-élémentaire
Autres descriptions : Langue : Français
Nombre de pages : 55+1+22+16+1+2+1+1
ill.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

J. FERREZ

COLLÈGE D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE TYPE 600 PLACES

ÉQUIPEMENT ET CONSTRUCTION

Programme de construction

1970

Publication de l'Institut Pédagogique National

1970

EXTERNAT ET DEMI-PENSION

I - EXTERNAT

	NATURE DES LOCAUX	LOCAUX NECESSAIRES Nbre	Caractéristiques de chaque unité en surface	en trames	OBSERVATIONS
A	SALLES D'ENSEIGNEMENT GENERAL				(1) Sera rapprochée de la salle de documentation
	Salles de cours	5	60 m2 env	4×5	
	Salles de cours	5	49 m2 -	4×4	(2) DEPOT : Commun aux deux salles d'Histoire-Géographie et de Musique et communiquant avec elles.
	Salles de cours	4	36 m2 -	4×3	
14	PERMANENCE - SALLE DE LECTURE	1	72 m2 -	4×6	
1	LOCAL POUR ACTIVITES COOPER.	1	24 m2 -		(3) DEPOT POUR MODELES : communique avec la salle de Dessin.
B	SALLES SPECIALISEES				(4) COLLECTION-LAVERIE-PRODUITS : entre les deux salles de Sciences et communiquant avec elles.
	(1) Histoire et géographie	1	60 m2 -	4×5	
	(2) Dépôt lié aux salles d'histoire, de géographie et de musique	1	12 m2 -		SALLE DE PHYSIQUE ET TECHNOLOGIE ET SALLES D'ENSEIGNEMENT PRATIQUE N°1-N°2 et N°3 : a) à chacune de ces salles est associé un dépôt, les deux locaux communiquant entre eux par une porte.
3	MUSIQUE (salle insonorisée)	1	60 m2 -	4×5	
	DESSIN (salle bien éclairée avec poste d'eau)	1	72 m2 -	4×6	b) ces diverses salles seront rapprochées dans leur implantation et, dans toute la mesure du possible, groupées ; si l'ensemble devait être scindé, il conviendrait de placer la salle de PHYSIQUE ET TECHNOLOGIE près des salles de Sciences.
	(3) Dépôt pour modèles	1	24 m2 -	4×2	
	SCIENCES	2	72 m2 -	4×6	
	(4) Collection-laverie-prod.	1	49 m2	4×4	
	PHYSIQUE ET TECHNOLOGIE	1	96 m2 -	4×8	
	Dépôt	1	24 m2 -	4×2	c) la salle d'enseignement pratique N°1 sera isolée du bâtiment des classes et située au rez-de-chaussée.
6 Spec	Salle d'enseignement prat. N°1	1	72 m2 -	4×6	
	Dépôt	1	36 m2 -	4×3	
	Salle d'enseignement prat. N°2	1	72 m2 -	4×6	d) pour la réalisation de ces salles on se référera aux schémas-types et notices techniques annexés dont les dispositions sont impératives.
	Dépôt	1	24 m2 -	4×2	
	Salle d'enseignement prat. N°3	1	72 m2 -	4×6	
	Dépôt	1	24 m2 -	4×2	
C	LOCAUX MEDICAUX ET SOCIAUX				LOCAUX MEDICAUX ET SOCIAUX Ces locaux seront placés dans le voisinage de la salle de permanence.
	Salle de mensurations et soins	1	24 m2 -		
	Cabines de déshabillage	3	1,75 env.		
	Bureau du Médecin et de l'Assistante Sociale	1	18 m2 env.		
	Sanitaire	1	6 m2 -		

D EQUIPEMENT SANITAIRE (Cet équipement tient compte des éléments de secours éventuellement nécessaires aux étages).

Garçons	W.C. (cuvette non contact)	:	8
	Urinoirs	:	15
	Lavabos	:	15 robinets
Filles	W.C. (cuvette non contact)	:	15
	Lavabos	:	15 robinets

N.B. Prévoir également 1 prise d'eau froide et 1 placard de rangement de matériel d'entretien par bloc d'équipement sanitaire (rez-de-chaussée et, éventuellement aux étages, secours).

I - EXTERNAT (suite)

	NATURE DES LOCAUX	LOCAUX NECESSAIRES Nbre	LOCAUX NECESSAIRES Surface	OBSERVATIONS
E	LOCAUX ANNEXES			Les locaux suivants seront associés pour constituer le centre d'information et de documentation : - Salle des professeurs, y compris le vestiaire. - Salle de documentation-bibliothèque. - Permanence - Salle de lecture. - Salle d'auto-documentation. - Bureau pour l'orientation. - Local de duplication - Archives. Le Foyer sera mis en place dans le voisinage du Centre d'information et de documentation.
	Salle des Professeurs	1	36 m2 env.	
	Vestiaire-sanitaire des professeurs	1	6 m2 -	
	Salle de documentation-bibliothèque	1	84 m2 -	
	Salle d'auto-documentation	1	49 m2	
	Foyer	1	60 m2 -	
F	ADMINISTRATION			ADMINISTRATION Le bureau du gestionnaire devra être protégé efficacement contre l'effraction. De plus, il devra être possible d'ancrer au sol un coffre-fort de 250 kg. La loge du concierge sera dans le bâtiment administratif, près de l'entrée, avec le logement du concierge, adjoint à la loge.
	Bureau du Directeur	1	18 m2 -	
	" " Sous-Directeur	1	18 m2 -	
	" " Secrétariat de Direction	1	24 m2 -	
	" " Gestionnaire et Secrétaire	1	24 m2 -	
	" pour l'Orientation	1	24 m2 -	
	Local de duplication et archives	1	24 m2 -	
	Vestiaire-sanitaire	1	6 m2 -	
	Loge de concierge	1	12 m2 -	
	Salle d'attente-parloir	1	18 m2 -	
G	APPARTEMENTS DE FONCTION			APPARTEMENTS DE FONCTION 1°) Il sera installé une antenne collective de télévision, 1ère et 2° chaînes, ainsi que les raccordements aux différentes salles de séjour (un par logement). 2°) Il sera prévu, dans chaque appartement, la pose de compteurs pour l'électricité et le gaz (dans la mesure où l'établissement a un branchement de gaz) ainsi que les raccordements nécessaires. Les dépenses en résultant seront comprises dans le coût de la construction.
	du Directeur	1	100 m2 -	
	- Sous-Directeur	1	85 m2 -	
	- Gestionnaire	1	85 m2 -	
	- Concierge	1	57 m2 -	
	d'Agent	1	57 m2 -	
H	LOCAUX ET EQUIPEMENTS DIVERS			
	Réserve-dépôt (pour mobilier et matériel)	1	60 m2 -	
	Atelier de factotum	1	18 m2 -	
	Garage équipé pour vélos et vélomoteurs	1	Sur la base de 1 m2 env. pour 3 élèves, l'effectif des externes et celui des demi-pensionnaires devant, seuls, être retenus à cet égard. (Se reporter à la fiche descriptive d'opération).	
	PARKING pour véhicules automobiles	1	pour 15 autos	
	ABRIS-DETENTE-JEUX (préaux)	1	de 220 m2 environ - sera rapproché de la salle de restaurant pour permettre une attente abritée.	
	TELEPHONE-SONNERIE-HORLOGE		Installation normalisée conformément aux dispositions de la circulaire du 11 avril 1960.	
	ANTENNE DE TELEVISION		Une antenne collective de télévision, 1ère et 2ème chaînes, devra être installée dans le bâtiment "Enseignement". Elle comportera, sur le câble de descente et à chaque niveau, une boîte de raccordement destinée à desservir ultérieurement certaines salles d'enseignement.	
	AIRES DE RECREATION		1.700 m2.	

- 11 -